



PREAVIS MUNICIPAL No 10/2014

Concerne une demande de crédit de CHF 212'000.- destiné à l'achat d'une nouvelle fraiseuse de voirie pour le déneigement de notre réseau communal

Délégué municipal : Pierre Graber

Au Conseil communal de St-Cergue

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. But

Le présent préavis a pour but d'obtenir un crédit de CHF 212'000.00 pour le remplacement de notre fraiseuse de type B130 de 1986 par un véhicule neuf de type MEILI VM 1400 de 150 CV, de fabrication suisse, pour assurer le déneigement sur le territoire communal (Figure 1).



Figure 1: Fraiseuse Meili VM 1400

2. Exposé des motifs

La commune de St-Cergue possède deux fraiseuses : une petite B2 de 1996 (18 ans) et une fraiseuse de type Boshung B130 de 1986 (28 ans), achetée en 2008 d'occasion à l'entreprise André SA. Pour toutes les deux, les pièces détachées sont difficiles à trouver et coûtent cher, la B130 du fait de son âge et la petite B2 correspondent à une série dont la production a été arrêtée il y a quelques années. La B2 n'est plus utilisée car les frais de réparation seraient de CHF 10'000 et des frais au moins égaux sont à envisager pour la B130 qui doit passer l'expertise en 2014.

Dans ce contexte, il est préférable pour la voirie de pouvoir compter sur un véhicule fiable dont les pièces détachées sont disponibles et de stopper des frais d'entretien qui atteignent des niveaux inacceptables. Les grosses fraiseuses de catégorie identique à la B130 coûtent environ 350'000.00 CHF (voir tableau annexé). Le modèle MEILI VM 1400 est un peu plus petit (180 cm au lieu de 210 cm), mais d'autant plus maniable, grâce à ses 4 roues directrices. En taille, il correspond à une taille intermédiaire entre la B2 et la B130 et permettrait de les remplacer par 1 seul modèle.

Polyvalence

Pour une commune de la taille de la nôtre, l'idéal serait de limiter le parc de véhicules et de privilégier la polyvalence. Le Mahler MERLO MM180ND correspond à ce critère, mais malheureusement la fiabilité de son système électrique pose problèmes. Il faut aussi considérer qu'une panne d'un véhicule polyvalent pénalise toutes les utilisations. La MEILI VM1400 peut être équipée par une fraiseuse et par une épaveuse, ce qui permettrait un usage été/hiver, mais pas d'une lame. La commune possède 2 véhicules équipés de lames, 1 Unimog et 1 tracteur Hürlimann. Ce dernier a aussi atteint sa limite d'âge et devra être remplacé l'an prochain.

3. Projet

La municipalité n'avait pas prévu le remplacement de cette (ces) fraiseuse(s) avant 5 ans et cette dépense ne figure pas dans le plan d'investissements. Mais les coûts d'entretien et la difficulté de trouver des pièces de rechange nous obligent à avancer cet investissement. Les frais d'amortissement d'environ 20'000 CHF par an pendant 10 ans seront égaux aux frais d'entretien actuels pendant cette période, ensuite on peut espérer profiter de quelques années à moindre coût.

Notre commune a connu un fort développement urbain ces dernières années. Les besoins en matière d'entretien du réseau se sont accrus. Le type de véhicule proposé correspond à nos critères par sa taille moyenne et ses performances qui ont été testées (route de Couvaloup).

4. Coût du véhicule

Le coût d'achat de ce véhicule se présente comme suit :

Véhicule de base MEILI Snow-jet VM1400 (150 CV)	CHF 206'500.00
Fraiseuse Zaugg type SF-90-70-L-180	inclus
Rabais	CHF - 10'325.00
TVA 8%	<u>CHF 15'694.00</u>
Total TTC	CHF 211'869.00
Arrondi à CHF TTC	<u>CHF 212'000.00</u>

Négociation en cours pour reprise des 2 anciennes fraiseuses

5. Conclusion

Pour ces raisons et au vu des explications ci-dessus, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

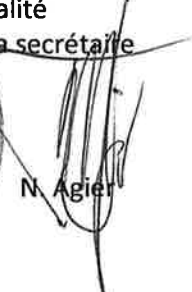
Le Conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis de la municipalité No 10/2014
- Ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser** la municipalité à acheter une fraiseuse pour le déneigement de notre réseau communal
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 212'000.00
- **de financer** ce montant par la trésorerie courante
- **d'amortir** l'investissement sur une période de 10 ans.

Ainsi adopté en séance de municipalité du 12 mai 2014

Au nom de la municipalité
La syndique  C. Gallay
La secrétaire  N. Agier



Commune de Saint-Cergue